

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Commune de Mallemort - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018 - Tranche 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Mallemort, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention de 2 760 025 € pour la tranche 2018 du programme pluriannuel 2014/2018, sur une dépense subventionnable de 4 606 126 €HT conformément à l'annexe 1,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Mallemort la convention de partenariat, avenant n° 4 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver les affectations, conformément à l'annexe 2 du rapport.

A l'unanimité

Madame GENTE-CEAGLIO ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**